

## prestation compensatoire

Par **ledruo11**, le **05/01/2005** à **16:22**

Bonjour.

Est-il possible de procéder à la révision d'une prestation compensatoire fixée avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi du 26 mai 2004 ??

Je pense que oui mais je ne suis pas sûr de moi. Si quelqu'un est sûr de lui avec texte de loi à l'appui ...

Merci

Par **germier**, le **05/01/2005** à **21:23**

Oui mais pour cas graves et dûment justifiés, imprévisibles; et si je ne m'abuse le chômage est prévisible: cela a été jugé; je ne parle pas bien sûr de la retraite

Par **ledruo11**, le **10/01/2005** à **13:57**

ce matin épreuve de civil... bilan positif ))) image not found or type unknown  
g pris comm d'arrêt.

C'est sur la prestation C, et plus précisément sur la double condition à remplir pour l'allocation d'1 PC sous forme de capital complétée par une rente viagère.... (exceptionnel et motivé). art 274 + 276 code civil

seul hic g mal formulé le titre de mon l) B mais son contenu, colle très bien à l'idée qu'il fallait dev...

je ne sais pas si la sanction sera C vR?

Par **Olivier**, le **10/01/2005** à **14:41**

je sais pas mais ce serait vraiment bien que tu évites le style SMS, parce que j'ai pas tout compris à ce que tu as écrit...